



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/51/239 B
25 septembre 1997

Cinquante et unième session
Point 140, a, de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/51/753/Add.3)]

51/239. Compte d'appui aux opérations de maintien
de la paix

B¹

L'Assemblée générale,

Rappelant le paragraphe 18 de sa résolution 51/239 A du 17 juin 1997,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général concernant le Groupe des enseignements tirés des missions² et la déclaration y relative du Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et tenant compte des vues exprimées par les États Membres à la Cinquième Commission³,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général concernant le Groupe des enseignements tirés des missions²;

2. Prend note des observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ainsi que des taux de vacance de poste au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, qui étaient, au 31 août 1997, de 14,2 p. 100 pour les postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 5,1 p. 100 pour les postes de la catégorie des agents des services généraux;

¹ En conséquence, la résolution 51/239 du 17 juin 1997 doit être considérée comme étant la résolution 51/239 A.

² A/51/965.

³ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Cinquième Commission, 73^e séance (A/C.5/51/SR.73), et rectificatif.

3. Constate l'utilité de la capacité en matière d'enseignements tirés des missions;

4. Décide de redéployer à titre temporaire, pour la période du 1er janvier au 30 juin 1998, trois postes, à savoir deux postes de la catégorie des administrateurs (1 P-4, 1 P-2/1) et un poste de la catégorie des services généraux, financés au moyen du compte d'appui, afin d'exécuter les tâches décrites dans le rapport du Secrétaire général², et décide également de revenir sur cette question pour l'examiner dans le cadre de propositions budgétaires futures.

107^e séance plénière
15 septembre 1997